

Descriptif du camping

Classement et situation géographique

Le Domaine du Garissou est un camping 3 étoiles de catégorie Tourisme, classé en 2012. Le camping est situé dans le département du Tarn à 4 km du village médiéval de Cordes sur Ciel, élu « Village préféré des français » en 2014. Un chemin de randonnée menant aux villages de « Les Cabannes » (environ 1km) et de Cordes sur Ciel (environ 2.5 km) est accessible depuis le camping. Le camping se situe au milieu d'espaces naturels cultivés avec une vue sur le village de Cordes sur Ciel.



Accès au camping

En voiture :

- par Autoroute A 68 sortie 9 Gaillac,
- par la RD 600, accessible depuis Albi, Gaillac, ou Saint Antonin Noble Val.

En train : la gare SNCF la plus proche est située à 2 km CORDES – VINDRAC.

En bus : le réseau de transport « Tarn Bus », ligne 707, arrêt « Garissou ».



Descriptif des chalets

Le Domaine du Garissou est équipé de 30 chalets implantés en 1999, d'une superficie de 28 m² (hors terrasse) et d'une capacité de 4 personnes. Chaque chalet est composé d'une chambre avec un lit double, une chambre avec 2 lits simples, une pièce de vie et d'une kitchenette, une salle d'eau (douche et lavabo) et d'un WC indépendant. Chaque chalet dispose également d'une terrasse couverte de 8m² équipée d'un salon de jardin.

Les équipements * :

- **Chambres :** 1 chambre lit double (140*190) et 1 chambre avec 2 lits simples (80*190) couettes et oreillers fournis, le linge de lit n'est pas fourni (location possible à la réservation).
- **Pièce de vie :** banquette-lit, table de séjour, chaises, étendoir à linge.
- **Kitchenette :** plaques électriques, réfrigérateur, cafetière électrique, micro-onde, ustensiles, poêles, vaisselles.
- **Terrasse :** salon de jardin.

* L'inventaire de l'équipement des chalets est à votre disposition sur simple demande à la réception du camping, avant l'arrivée. Il sera remis au début du séjour.

Descriptif des emplacements camping

Le Domaine du Garissou propose 28 parcelles de camping destinées aux tentes, caravanes et camping-cars. Les superficies s'étendent de 80 m² à 266 m². 18 emplacements sont équipés de bornes électriques. Selon les emplacements certains sont plus ombragés et situés plus ou moins proche des sanitaires.



Les services et équipements communs

Accueil : Informations touristiques, courrier, cartes postales

Espace « Linge » : machine à laver et sèche-linge, prêt de table et fer à repasser

Point Snack : épicerie de 1^{re} nécessité et de produits locaux, dépôt de pain, bar, snack

Espace détente : billard, flipper, baby-foot, télévision

Zone Wifi : gratuit

Espace de loisirs : mini-golf, aire de jeux, bouldrome, aire multisport, ping-pong, volley, piscine, (uniquement en saison)

Coordonnées

Nom/ Name :
Prénom/ First Name :
Adresse/ Address :
Code Postal/ Post Code :
Ville/ City :
Téléphone : **Mobile :**
Mail :

Nom et Prénom des participants <i>Name & First name</i>	Date de naissance, âge <i>Date of birth, age</i>
1).....	1)...../...../....., ans
2).....	2)...../...../....., ans
3).....	3)...../...../....., ans
4).....	4)...../...../....., ans
5).....	5)...../...../....., ans
6).....	6)...../...../....., ans

Je ne souhaite pas recevoir informations ou offres par mail. *I don't wish to receive informations or offers by mail.*

Comment avez-vous connu le camping ? *How did you hear about the campsite ?*

- | | | | | |
|---|---|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> Ancien client | <input type="checkbox"/> Bouche à Oreille | <input type="checkbox"/> Office de Tourisme | <input type="checkbox"/> Legarissou.fr | <input type="checkbox"/> Autres (Préciser |
| <input type="checkbox"/> Guide Caravaning | <input type="checkbox"/> Guide du Routard | <input type="checkbox"/> Guide Michelin | <input type="checkbox"/> Internet (Préciser | |

Date d'arrivée *Arrival date*

...../...../2019

Date de départ *Departure date*

...../...../2019

Nombre de nuits, *nights* :

EMBLACEMENT - *Pitch*

- Tente, *Tent* Caravane, *Caravan* Camping-car, *Camper car*

Préciser les dimensions (*specify the dimensions*) :

Séjour, *Stay*

Forfait 1 nuit CONFORT, 1 ou 2 personnes, 1 voiture, x ... €

(avec électricité) *1 night (1 or 2 persons, 1 car, with electricity*

OU, or

Forfait 1 nuit STANDARD, 1 ou 2 personnes, 1 voiture, x ... €

(sans électricité), *1 night, 1 or 2 persons, 1 car, without electricity*

Suppléments, par nuit, *supplements by night* +

Nbr de pers. supplémentaires (13 ans et +), *additional persons* x ... €

Nbr de pers. supplémentaires (de 2 à 12 ans) *additional person*: x ... €

Animal, *pet* x ... €

Tente ou caravane, *tent or caravan* x ... €

Voiture supplémentaire, *additional car* x ... €

TOTAL SEJOUR €

Frais de dossier, *booking fees* €

Assurance annulation, *Cancellation insurance (optional)* €

Chalet *Cabin*

Chalet « OLA »

Chalet Nature

Chalet « Cordes »

4 - 6 personnes, nouveaux équipements
4 - 6 persons, new equipment

4 - 6 personnes,
4 - 6 persons

Séjour, *Stay*

Forfait à la nuitée, *night package* x €

OU, or

Forfait Semaine, *Week package*x€

Suppléments, *supplements* +

Draps, pour lit 140 x 190 cm, *Sheets rental, double bed*x€

Draps, pour lit 90 x 190 cm, *Sheets rental, single bed*x€

Animal, *pet*x€

Voiture supplémentaires, *additional car*x€

Forfait Ménage, *Cleaning package*x€

Kit bébé (lit + chaise),
Baby equipment (folding crib + high chair)x€

TOTAL SEJOUR €

Frais de dossier, *booking fees* €

Assurance annulation, *Cancellation insurance (optional)* €

Montant du séjour, Amount due : €

Code promo, *promo code* :, soit -%, soit €

= €

Montant à verser à la réservation *Amount to be paid while booking*

Acompte *Deposit* : (30 % du séjour) : €

+ Frais de dossier *Booking Fees* €

+ Assurance annulation (facultatif), €

Cancellation insurance (optional)

= €

Solde à régler 30 jours avant la date d'arrivée. €

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente et du règlement intérieur et les accepte.

I have read, understood and accept the General Terms of Sale.

Le// 2019

Lu et Approuvé

Signature

Date

Read and approved

Cadre réservé au Camping *Setting reserved for the campsite :*

Réservation enregistrée le : Moyen de paiement acompte : Date butoir paiement solde Solde réglé le

Réservation

La réservation ne sera effective qu'à réception du contrat de réservation daté, signé et accompagné d'un acompte de 30% du montant total du séjour et des frais de dossier et éventuellement de l'assurance annulation. La réservation ne devient définitive qu'après confirmation écrite de notre part. La réservation est nominative, il est interdit de sous-louer ou de céder la location à un tiers. Toute modification du contrat devra être signalée par écrit et sera effective qu'après accord du responsable du camping.

Les mineurs non accompagnés par leurs parents ne seront pas admis.

Modalités de paiement

Acompte : un acompte de 30 %, les frais de dossier et l'assurance annulation (facultative) est à transmettre au moment de la réservation.

Le solde des séjours : Le règlement du solde du séjour est à effectuer 30 jours avant l'arrivée. Aucun règlement ne sera demandé lors de votre arrivée, sauf la taxe de séjour.

Si vous réservez moins de 30 jours avant votre arrivée, le séjour devra être soldé dans son intégralité, lors de la réservation.

Taxe de séjour : elle est à régler au moment du séjour. (Taxe obligatoire perçue pendant le séjour au tarif en vigueur)

Les moyens de paiement : chèques vacances, chèque, carte bancaire, (possible pour les réservations par téléphone ou internet), espèces.

Départs et arrivées

Les locations (chalets) sont possibles à partir de 15 h, les jours d'arrivée. Les départs s'effectuent avant 10 h. Les emplacements sont disponibles à partir de 14 h et doivent être libérés avant 12 h. Pour une arrivée anticipée ou tardive et un départ anticipé ou tardif, vous devez prévenir la réception.

Arrivée retardée d'un jour : le responsable du camping doit être avisé de tout retard éventuel de votre arrivée au minimum 24

heures avant, afin de conserver votre location ou emplacement. Sans nouvelle de votre part le soir même de la date d'arrivée prévue, il se réserve le droit de disposer de la location ou de l'emplacement.

Les tarifs

Ils comprennent

La location de l'hébergement ou de l'emplacement pour le nombre de personnes indiquées, la consommation en eau, la consommation en électricité (sauf indication contraire pour les emplacements), l'accès d'un véhicule, l'accès au bassin aquatique, aux aires de jeux, aux sanitaires communs, au mini-golf. Différents services sont également inclus : espace wifi, point info touristiques, salle TV, les activités non payantes.

Attention hors juillet et août certains services et prestations peuvent être fermés.

Ils ne comprennent pas

Les frais de dossiers, l'assurance annulation, les véhicules ou les tentes supplémentaires, les personnes supplémentaires, les animaux, la taxe de séjour, la location de linge de lit, la location du kit bébé.

Les suppléments tels que : le forfait ménage en fin de séjour pour les chalets qui doivent être rendus propres, (nettoyés, vaisselles lavées, couettes pliées), sinon un forfait ménage de 50 € sera facturé.

NOTE : brochures et sites Internet peuvent faire l'objet d'informations erronées notamment sur les tarifs des séjours. Veuillez-vous faire confirmer les prix à la réservation, seuls les prix sur votre facture sont contractuels.

Les cautions

Deux cautions seront perçues à l'arrivée pour les locations de chalets et restituées le jour du départ, après inventaire lors de l'état de lieux de sortie, sous réserve de l'état, de la propreté et du manquement du matériel :

- Cautions location de 200 €,

- Cautions ménage de 50 €.

Nous vous remettons à l'arrivée une fiche d'état des lieux de la location à renseigner et à nous remettre sous 24 heures. Le jour de votre départ nous vous demandons de respecter les consignes. La veille de votre départ, il vous sera demandé de prendre rendez-vous à l'accueil pour convenir de l'heure de l'état des lieux de sortie. Un personnel du camping effectuera un contrôle de votre location et vous restituera les cautions, suivant l'état de lieux effectué.

Annulation

Aucun remboursement des sommes versées ne sera possible si vous ne souscrivez pas l'assurance annulation à la réservation (4% du montant du séjour)

L'assurance annulation rembourse l'intégralité des sommes versées avant l'arrivée du séjour et le montant du séjour non utilisé au prorata en cas de retour prématuré. (hors frais de dossier et taxe de séjour).

Droit à l'image

Nous pouvons être amenés à vous photographier, ainsi que votre famille pour les besoins publicitaires du camping. Vous autorisez expressément et sans contrepartie le camping à utiliser ces photos sur tout support. En cas de refus, votre demande doit être faite par écrit à la réception du camping.

Divers

Les animaux : ils sont acceptés moyennant une redevance. Ils doivent être tenus en laisse, tatoués ou pucés et vaccinés, leur carnet de santé vous sera demandé à votre arrivée. Les chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégories sont interdits.

Piscine : LES SHORTS DE BAINS sont INTERDITS, slip ou boxer de bain obligatoire. Il est formellement interdit de boire, manger ou de fumer dans l'espace aquatique.

Règlement intérieur

Le règlement intérieur du camping est disponible avant votre arrivée auprès de la réception. Il est affiché à la réception et dans chaque locatif, lors de votre séjour.

1. Conditions d'admission et de séjour

Pour être admis à pénétrer, à s'installer ou séjourner sur un terrain de camping, il faut y avoir été autorisé par le gestionnaire ou son représentant. Ce dernier a pour obligation de veiller à la bonne tenue et au bon ordre du terrain de camping ainsi qu'au respect de l'application du présent règlement intérieur. Le fait de séjourner sur le terrain de camping implique l'acceptation des dispositions du présent règlement et l'engagement de s'y conformer. Nul ne peut y élire domicile.

2. Formalités de police

Les mineurs non accompagnés de leurs parents ne seront admis qu'avec une autorisation écrite de ces derniers. En application de [l'article R. 611-35](#) du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, le gestionnaire est tenu de faire remplir et signer par le client de nationalité étrangère, dès son arrivée, une fiche individuelle de police. Elle doit mentionner notamment : Le nom et les prénoms ; La date et le lieu de naissance ; La nationalité ; Le domicile habituel. Les enfants de moins de 15 ans peuvent figurer sur la fiche de l'un des parents.

3. Installation

L'hébergement de plein air et le matériel y afférent doivent être installés à l'emplacement indiqué conformément aux directives données par le gestionnaire ou son représentant.

4. Bureau d'accueil – horaire d'ouverture

Mai à Juin et en septembre de 9h à 12h et de 14h à 18h30.

Juillet et Août de 10h à 12h et de 15h à 19h. En dehors de ces horaires nous vous accueillons au Snack de 8h à 22h, tous les jours.

On trouvera au bureau d'accueil tous les renseignements sur les services du terrain de camping, les informations sur les possibilités de ravitaillement, les installations sportives, les richesses touristiques des environs et diverses adresses qui peuvent s'avérer utiles. Un système de collecte et de traitement des réclamations est tenu à la disposition des clients, au bureau d'accueil grâce à un questionnaire de satisfaction.

5. Affichage

Le présent règlement intérieur est affiché à l'entrée du terrain de camping et au bureau d'accueil. Il est remis à chaque client qui le demande. Pour les terrains de camping classés, la catégorie du classement avec la mention tourisme ou loisirs et le nombre d'emplacements tourisme ou loisir sont affichés. Les prix des différents prestations sont communiqués aux clients dans les conditions fixées par arrêté du ministre chargé de la consommation et consultables à l'accueil.

6. Modalité de départ

Les clients sont invités à prévenir le bureau d'accueil de leur départ dès la veille de celui-ci. Les clients ayant l'intention de partir avant l'heure d'ouverture du bureau d'accueil doivent effectuer la veille le paiement de leur séjour.

7. Bruit et silence

Les clients sont priés d'éviter tous bruits et discussions qui pourraient gêner leurs voisins. Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence. Les fermetures de portières et de coffres doivent être aussi discrètes que possible. Les chiens et autres animaux ne doivent jamais être laissés en liberté. Ils ne doivent pas être laissés au terrain de camping, même enfermés, en l'absence de leurs maîtres, qui en sont civilement responsable. Le silence doit être total entre 22h30 et 7h.

8. Visiteurs

Après avoir été autorisés par le gestionnaire ou son représentant, les visiteurs peuvent être admis dans le terrain de camping sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent. Le client peut recevoir un ou des visiteurs à l'accueil. Les prestations et installations des terrains

de camping sont accessibles aux visiteurs. Toutefois, l'utilisation de certains équipements peut être payante selon le tarif en vigueur. Les voitures des visiteurs sont interdites dans le terrain de camping.

9. Circulation et stationnement des véhicules

A l'intérieur du terrain de camping, les véhicules doivent rouler à une vitesse limitée à 10km/h. Ne peuvent circuler dans le terrain de camping que les véhicules qui appartiennent aux campeurs y séjournant. Le stationnement est strictement interdit sur les emplacements habituellement occupés par les hébergements, les clients séjournant en locatifs doivent utiliser le parking prévu à cet effet. Le stationnement ne doit pas entraver la circulation ni empêcher l'installation de nouveaux arrivants.

10. Infraction au règlement intérieur

Dans le cas où un résidant perturberait le séjour des autres usagers ou ne respecterait pas les dispositions du présent règlement intérieur, le gestionnaire ou son représentant pourra oralement ou par écrit s'il le juge nécessaire, mettre en demeure ce dernier de cesser les troubles. En cas d'infraction grave ou répétée au règlement intérieur et après mise en demeure par le gestionnaire de s'y conformer, celui-ci pourra résilier le contrat. En cas d'infraction pénale, le gestionnaire pourra faire appel aux forces de l'ordre.

11. Tenue et aspect des installations

Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du terrain de camping et de ses installations, notamment sanitaires.

Il est interdit de jeter des eaux usées sur le sol ou dans les caniveaux. Les clients doivent vider les eaux usées dans les installations prévues à cet effet. Les ordures ménagères, les déchets de toute nature, les papiers, doivent être déposés dans les poubelles, se situant à l'entrée du camping. Les plantations et les décorations florales doivent être respectées. Il est interdit de planter des clous dans les arbres, de couper des branches, de faire des plantations. Il n'est pas permis de délimiter l'emplacement d'une installation par des moyens personnels, ni de creuser le sol. Toute réparation de dégradation commise à la végétation, aux clôtures, au terrain ou aux installations du terrain de camping sera à la charge de son auteur. L'emplacement qui aura été utilisé durant le séjour devra être maintenu dans l'état dans lequel le campeur l'a trouvé à son entrée dans les lieux.

12. Sécurité

A) Incendie

Les feux ouverts (bois, charbon, etc...) sont rigoureusement interdits. Les réchauds doivent être maintenus en bon état de fonctionnement et ne pas être utilisés dans des conditions dangereuses. En cas d'incendie, aviser immédiatement la direction. Les extincteurs sont utilisables en cas de nécessité. Une trousse de secours de première urgence se trouve au bureau d'accueil.

B) Vol

La direction est responsable des objets déposés au bureau et a une obligation générale de surveillance du terrain de camping. Le campeur garde la responsabilité de sa propre installation et doit signaler au responsable la présence de toute personne suspecte. Les clients sont invités à prendre les précautions habituelles pour la sauvegarde de leur matériel.

13. Jeux

Aucun jeu violent ou gênant ne peut être organisé à proximité des installations. La salle de détente ne peut être utilisée pour les jeux mouvementés. Les enfants doivent toujours être sous la surveillance de leurs parents.

14. Garage mort

Il ne pourra être laissés de matériel non occupé sur le terrain, qu'après accord de la direction et seulement à l'emplacement indiqué. Cette prestation est payante.